

« Manifeste de la société civile sur la Décennie d'action pour la nutrition

Le présent document communique la position collective de la plateforme d'organisations de la société civile d'intérêt public et de mouvements sociaux ayant activement pris part au processus préparatoire de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) et continuant à œuvrer au suivi de cette dernière, y compris de la Décennie d'Action pour la Nutrition, dans le contexte de l'Énoncé de vision de la société civile sur la nutrition.

1. Notre compréhension des défis posés par la malnutrition sous toutes ses formes¹

Le fondement de l'élaboration de solutions durables repose sur une compréhension commune des défis complexes et multidimensionnels posés par la malnutrition sous toutes ses formes. Ceci exige une analyse holistique et multidisciplinaire qui allie à la fois les perspectives politiques et les perspectives techniques.

Nous entendons l'alimentation comme l'expression de valeurs, de cultures, de relations sociales et de l'auto-détermination. En nous nourrissant, en partageant un repas avec notre famille, nos amis, notre communauté, nous réaffirmons nos identités culturelles, le contrôle de nos vies et notre dignité en tant qu'êtres humains. La nutrition est la base de notre développement personnel et de notre bien-être général.

Nous identifions les points suivants comme étant les causes principales de la malnutrition sous toutes ses formes. Elles sont étroitement liées les unes aux autres et doivent être abordées dans le contexte plus large de leurs déterminants sociaux, politiques et économiques.

1. Manque d'accès à un régime alimentaire varié et adéquat, à des conditions de vie dignes et aux services publics (santé, éducation, eau et assainissement, par exemple) ;
2. Violations généralisées des droits des femmes et des jeunes filles, y compris de leurs droits sexuels et génésiques ;
3. Manque d'accès aux ressources naturelles, et de contrôle sur ces dernières, notamment la terre, l'eau et les semences ;
4. Promotion de systèmes alimentaires non-durables reposant sur la production agro-industrielle d'aliments ; manque d'appui en faveur des systèmes alimentaires locaux et de marchés bénéficiant aux petits producteurs d'aliments ;
5. Règles commerciales internationales et d'investissement inéquitables ; destruction de l'environnement et changement climatique ;
6. Manque de protection, de promotion et d'appui en faveur de l'allaitement ;
7. Chômage, conditions de travail précaires et malsaines, salaires inférieurs au seuil de subsistance ;
8. Impunité généralisée des abus des droits humains commis par les entreprises et cadres réglementaires inadéquats pour empêcher les pratiques des entreprises s'immisçant dans les objectifs de santé publique ;

¹ Selon l'Énoncé de vision de la Société civile sur la nutrition

Sur la base de cette compréhension commune, nous proposons **quatre piliers centraux** autour desquels devraient évoluer les mesures prises dans le cadre de la Décennie d’Action pour la nutrition².

Pilier 1 : Les droits humains comme cadre de la Décennie

- Les actions en matière de nutrition entreprises dans le cadre de la Décennie doivent être fermement ancrées dans la concrétisation universelle des droits humains, dont les droits humains à l'alimentation et à la nutrition, la santé, l'eau, à l'auto-détermination, au travail décent, au contrôle sur les ressources naturelles et à l'éducation. Il convient de mettre l'accent sur la progression des droits des groupes désavantagés et marginalisés, y compris ceux mentionnés ci-dessous, particulièrement affectés et vulnérables à la malnutrition.
- Les enfants étant les premières victimes de la malnutrition, la Décennie devrait également mettre l'accent sur la protection et la concrétisation des droits de l'enfant, notamment le droit à la survie, à la santé et à une alimentation et une nutrition adéquates.
- Le renforcement des droits des femmes, y compris leurs droits sexuels et générésiques, et l'élimination de la violence et de la discrimination envers les femmes sont essentiels à la lutte contre la malnutrition.
- Les petits producteurs d'aliments, qui produisent la plus grande partie des aliments consommés, notamment par les groupes marginalisés, doivent être placés au cœur des efforts de lutte contre la malnutrition. Il est urgent de traiter les violations généralisées de leurs droits, y compris en matière d'accès aux ressources naturelles et de contrôle de ces dernières, ainsi que celles liées aux droits des travailleurs agricoles.
- Les droits des consommateurs doivent être renforcés, entre autres mesures, par l'instauration de réglementations visant à prévenir les techniques de commercialisation agressives et trompeuses, particulièrement celles destinées aux enfants, d'aliments et de boissons malsaines qui promeuvent l'excès pondéral et les maladies non-transmissibles dues à l'alimentation, et de substituts du lait maternel. Les politiques macro-économiques (politiques fiscales et commerciales, par exemple) doivent être en accord avec les objectifs nutritionnels et, plus généralement, avec les droits humains.

Pilier 2 : Gestion de la malnutrition tout au long du cycle de vie

- Les politiques et les initiatives doivent garantir des régimes alimentaires sains tout au long du cycle de vie, en tenant compte des besoins nutritionnels lors des différentes étapes de la vie et des groupes spécifiques, et en y répondant.
- Les mille jours qui vont du début de la grossesse d'une femme jusqu'au deuxième anniversaire de l'enfant, ainsi que la promotion et la protection des droits des femmes et des jeunes filles sont essentiels pour garantir le bien-être nutritionnel des femmes et des enfants et pour interrompre le cycle intergénérationnel de la malnutrition. Dans ce contexte, il est particulièrement important de protéger, promouvoir et soutenir l'allaitement maternel et l'alimentation d'appoint appropriée.

² La santé, l'eau et l'assainissement, le changement climatique et la protection sociale sont d'autres domaines d'action sociaux étroitement liés aux quatre piliers.

- L'excès pondéral et les maladies non-transmissibles dues à l'alimentation doivent être reconnus comme des défis majeurs et les progrès dans la concrétisation du Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les maladies non-transmissibles doivent être accélérés. De fait, la mauvaise alimentation est désormais considérée, au niveau mondial, comme la principale cause sous-jacente des problèmes de santé et de maladies.
- Les gouvernements doivent adopter des approches systémiques et multisectorielles visant à traiter les causes sous-jacentes de la dénutrition et les déterminants sociaux, environnementaux, économiques et politiques profonds de cette situation, afin que les approches existantes à base de produits (gélules de vitamines, aliments thérapeutiques prêt à l'emploi, par exemple) soient limitées, réservées exclusivement aux personnes ayant réellement besoin d'un traitement et appliquées en plein accord avec les approches holistiques plus larges fondées sur les droits humains.
- Il est urgent de lutter contre la malnutrition aiguë par une double approche, s'assurant à la fois qu'un traitement contre la malnutrition aiguë sévère est disponible et accessible, et établissant également des cadres systémiques appropriés qui garantissent la concrétisation du droit des individus à l'alimentation et la nutrition et les droits connexes.

Pilier 3 : Des systèmes alimentaires locaux et souverains ancrés dans la biodiversité

- Les gouvernements doivent jouer un rôle important dans la refonte de systèmes alimentaires capables de garantir des régimes alimentaires variés et nutritifs, aussi bien pour les générations actuelles que futures, tout en sécurisant les moyens d'existence des petits producteurs d'aliments et en préservant/renforçant les écosystèmes et la biodiversité. Ceci exige une transition consciente des modes agroindustriels de production alimentaire basés sur les monocultures, les intrants chimiques en grande quantité, au profit de systèmes alimentaires fondés sur une agriculture agroécologique diversifiée et des petits producteurs d'aliments.
- Les individus, qu'ils soient producteurs ou consommateurs, doivent être placées au cœur des systèmes alimentaires. Les marchés territoriaux et informels devraient être renforcés et protégés de l'afflux d'aliments ultra-transformés, parmi lesquels les substituts au lait maternel. Les marchés publics devraient donner la priorité aux produits frais des petits de producteurs locaux.
- La biodiversité doit être protégée comme un bien commun et les ressources naturelles gérée à l'échelle des communautés.

Pilier 4 : Gouvernance démocratique et cadre réglementaire mondial

- La gouvernance de l'alimentation de la nutrition doit être fermement située dans des cadres normatifs et réglementaires pilotés par les gouvernements. La participation effective des détenteurs de droits, notamment les groupes les plus affectés par la faim et la malnutrition, à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques qui les concernent est essentielle. Par ailleurs, des mécanismes de prévention adéquats doivent être mis en place afin de protéger l'espace des politiques publiques de toute influence indue par de puissants acteurs économiques.

- De solides mécanismes de suivi et de reddition de comptes doivent être instaurés afin de mesurer les progrès et de placer les États face à leurs responsabilités au titre de leurs obligations et engagements en matière de nutrition.
- Un pilier central de la nutrition et de la gouvernance alimentaire doit être la réglementation des entreprises privées, afin d'empêcher que leurs actions aient des répercussions négatives sur la nutrition et sur les droits humains, d'une manière plus large.
- La mise en œuvre des engagements internationaux des États en matière de nutrition, tels que la Déclaration de Rome, le Plan d'action et les cibles mondiales de nutrition de l'Assemblée mondiale de la santé (AMS), doit être conforme aux obligations et aux engagements existants, y compris ceux découlant du droit international des droits humains.
- L'OMS et la FAO ont un rôle clé à jouer au moment d'orienter les États dans leurs actions dans le cadre de la Décennie et devraient traiter la nutrition de manière holistique, en renforçant le lien entre la santé, la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi qu'en augmentant la cohérence entre la Déclaration de Rome et le Plan d'action et les cibles mondiales de l'AMS en matière de nutrition. L'OMS et la FAO devraient réaliser cette tâche en coordination avec les autres organismes des Nations Unies, notamment le CSA et le Comité permanent sur la nutrition. Conformément à son mandat, le CSA doit jouer un rôle central dans la promotion de politiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle coordonnées et cohérentes, conformes au droit à l'alimentation et dans le renforcement du lien entre les aspects de santé et d'alimentation d'une conception holistique de la nutrition.

2. Expectatives clés en lien avec la Décennie

1. La Décennie devrait être articulée autour de la réalisation universelle des droits humains. Il est essentiel de reconnaître le caractère interdépendant et indivisible des droits humains, tels que le droit à l'alimentation et à la nutrition, le droit à la santé, le droit à l'eau et à l'assainissement, les droits humains des femmes, le travail décent ou l'accès aux ressources naturelles, et le contrôle de ces dernières, pour traiter les causes profondes de la malnutrition.
2. Les États et les agences des Nations Unies devraient s'engager à mettre en œuvre un cadre réglementaire contraignant afin de protéger les institutions publiques (et les officiels) de toute influence indue par de puissants acteurs économiques et des conflits d'intérêts en résultant. Tous les partenariats public-privé (PPP) en matière de nutrition et dans les domaines connexes devraient être interrompus jusqu'à faire l'objet d'un examen, afin d'éviter qu'ils ne causent plus de dommages. De plus, l'attention voulue doit être portée à la conception de mesures préventives pour l'interaction avec les acteurs non-étatiques, dans le cadre de la Décennie.
3. Les États, de façon individuelle ou conjointe, devraient mettre en œuvre des politiques visant à traiter les causes sous-jacentes et structurelles de la malnutrition de manière globale, intégrée et coordonnée, tout en garantissant l'accès et la disponibilité d'un traitement culturellement approprié et durable de la malnutrition aiguë sévère.

4. Les États et les agences des Nations Unies devraient protéger et promouvoir les systèmes alimentaires et agricoles locaux basés sur la souveraineté alimentaire, les petits producteurs d'aliments, la biodiversité, les profonds fondements écologiques et l'utilisation durable des ressources naturelles, les semences natives et les connaissances et pratiques traditionnelles, ainsi que les marchés et les chaînes de valeur à l'échelle locale, qui sont capables de garantir la disponibilité et l'accessibilité des régimes alimentaires variés, sains et culturellement adaptés pour toutes et tous.
5. Les États doivent garantir une gouvernance démocratique forte de la nutrition, aussi bien au niveau national qu'international. Ils doivent notamment :
 - Garantir la participation véritable de la société civile, y compris les groupes de femmes, et des représentants des secteurs les plus affectés par la faim et la malnutrition à tous les niveaux de la planification, de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'examen des politiques et des autres interventions en matière de nutrition.
 - Adopter une architecture consensuelle de la gouvernance mondiale de la nutrition fermement basée sur la prise de décisions des États membres et sur des organismes normatifs et réglementaires intergouvernementaux démocratiques, identifiant clairement les rôles des partenaires de mise en œuvre au sein du système des Nations Unies et des mécanismes de coordination existants, aussi bien au niveau international qu'au niveau régional.
 - Garantir l'obligation de rendre compte au titre des obligations et engagements liés à la nutrition, y compris les obligations en vertu du droit international des droits humains et des engagements pris dans le cadre du programme de développement durable, de la Déclaration de Rome, du Plan d'action et des cibles mondiales de nutrition de l'Assemblée mondiale de la santé, par le biais de la définition d'un cadre de suivi et de reddition de comptes solide, transparent et indépendant, basé sur la participation directe des détenteurs de droits, selon l'expérience de ces derniers.
 - Adopter un calendrier et des indicateurs clairs afin de les inclure au programme de travail, dans le but d'évaluer périodiquement les avancées et les accomplissements, et d'en réaliser un suivi.
6. L'OMS et la FAO devraient maintenir la dynamique autour de la nutrition et poursuivre leur prise d'initiatives dans le but de faire progresser les priorités en matière de nutrition, en encourageant les États et les autres acteurs à prendre des engagements forts en faveur de la nutrition et à les appliquer. Ils devraient de manière plus spécifique :
 - Appeler les États membres à établir des objectifs nationaux ambitieux en matière de nutrition, inspirés des objectifs mondiaux en la matière et conformes aux priorités et contextes à l'échelle nationale, et aux obligations internationales en matière de droits humains, à adopter des plans concrets pour leur mise en œuvre avec des ressources adéquates et à recueillir et fournir les données nécessaires pour mesurer les avancées vers lesdits objectifs nationaux.
 - Appeler les États membres et l'ensemble des acteurs pertinents à garantir un environnement international propice, y compris la mobilisation des ressources adéquates, pour traiter les causes sous-jacentes de la malnutrition sous toutes ses formes.

3. Notre implication et notre contribution à la Décennie : présentation de la Décennie d'action des peuples pour la nutrition sur la base de l'Énoncé de vision de la société civile et facilitation de la participation des individus à la Décennie des Nations Unies, conformément au présente Manifeste

1. Garantir la participation effective et la prise en compte des voix des personnes les plus affectées par la faim et la malnutrition sous toutes ses formes dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la Décennie d'action.
2. Plaider pour que les actions prises dans le cadre de la Décennie soient conformes à l'ensemble des droits humains, notamment ceux directement en lien avec la nutrition, dont : le droit à une alimentation et à une nutrition adéquates, à la santé, les droits des femmes, y compris leurs droits sexuels et génésiques, la protection sociale, l'eau propre, l'assainissement et les conditions d'hygiène, l'accès aux ressources naturelles et leur contrôle, les droits autochtones, le travail décent et l'auto-détermination.
3. Plaider pour que les mesures des États dans d'autres domaines d'action, y compris le commerce, l'investissement, les finances et la coopération au développement, soient cohérentes avec leurs engagements en termes de nutrition, dans le contexte plus large de leurs obligations nationales et extraterritoriales en matière de droits humains.
4. Attirer l'attention et mettre l'accent sur l'ensemble des causes fondamentales de la malnutrition sous toutes ses formes dans les actions des États/Nations Unies, ainsi que dans nos propres actions.
5. Soutenir les États membres des Nations Unies dans l'élaboration d'un programme de travail pour la Décennie d'action et sa mise en œuvre.
6. Aider les États membres des Nations Unies à définir des engagements dans le domaine de la nutrition en impliquant activement les communautés affectées, des engagements qui soient adaptés aux contextes nationaux de ces dernières, y compris des objectifs nationaux en matière de nutrition, et en ligne avec leurs obligations en matière de droits humains, et contribuer à leur réalisation par le biais d'actions diverses.
7. Participer à placer les gouvernements et les autres acteurs face à leurs responsabilités au titre de leurs engagements en matière de nutrition et des autres action/politiques susceptibles de porter atteinte aux résultats dans le domaine de la nutrition, en développant des outils de reddition de comptes adéquats et en contribuant activement au suivi et à l'évaluation de la Décennie d'action en veillant à ce que soit entendue la voix des communautés. La participation effective des secteurs les plus affectés par la malnutrition est essentielle au suivi de la Décennie.